

Le 18 décembre 2024

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DIX-HUITI ÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**, à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim Mme. Nancy Vanasse est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget conformément à l'article 153 du Code Municipal.

24-12-869

2. Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Johanne Fradette
Il est résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

24-12-870

2. Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

***Il est proposé par Andrew Phaneuf
Appuyé par Johanne Fradette
Il est résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2025-2026-2027, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

PLAN TRIENNAL 2025-2026-2027				
	2025	2026	2027	TOTAL
ADMINISTRATION				
Bâtiments administratif	100 000 \$	3 000 000 \$		3 100 000 \$
SOUS TOTAL	100 000 \$	3 000 000 \$	- \$	3 100 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
SOUS TOTAL	- \$	- \$	- \$	- \$
TRANSPORTS				
Réfection Remick et Thayer	1 250 000 \$	200 000 \$		1 450 000 \$
Rechargement chemins	360 000 \$	320 000 \$	365 000 \$	1 045 000 \$
Tunnel à bétail	25 000 \$	225 000 \$		250 000 \$
Glissières de sécurité	30 000 \$	70 000 \$		100 000 \$
Pavage rue Carré Copp (trous d'homme)	70 000 \$	500 000 \$		570 000 \$
Pavage Magoon Point		50 000 \$	500 000 \$	550 000 \$
Génératrice pour le garage municipal	25 000 \$			25 000 \$
Reconstruction du chemin Taplan		25 000 \$	225 000 \$	250 000 \$
Renforcement des chemins	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	180 000 \$
Achat véhicule	80 000 \$			80 000 \$
SOUS TOTAL	1 900 000 \$	1 450 000 \$	1 150 000 \$	4 500 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Génératrice pour stations d'égout Georgeville	50 000 \$			50 000 \$
Génératrice pour stations d'égout Fitch Bay	50 000 \$			50 000 \$
Vannes station d'épuration Georgeville	- \$			- \$
SOUS TOTAL	100 000 \$	- \$	- \$	100 000 \$
URBANISME/ENVIRONNEMENT.				
Revitalisation des cœurs villageois	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	250 000 \$
Projets environnementaux	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Véhicule d'inspection		25 000 \$		25 000 \$
SOUS TOTAL	100 000 \$	175 000 \$	150 000 \$	425 000 \$
LOISIRS				
Infrastructure parc Forand	50 000 \$	50 000 \$		100 000 \$
Sentier Panorama - mise à niveau	10 000 \$			10 000 \$
Paysages	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$
Pont Couvert		2 500 000 \$		2 500 000 \$
Acquisitions de terrains	50 000 \$	200 000 \$	50 000 \$	300 000 \$
SOUS TOTAL	135 000 \$	2 775 000 \$	75 000 \$	2 985 000 \$
GRAND TOTAL	2 335 000.00 \$	7 400 000.00 \$	1 375 000.00 \$	11 110 000.00 \$

ADOPTÉE

24-12-871

3. Adoption du budget 2025

Conformément le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2025 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

Revenus	
Foncière générale	2 428 663\$
Quote-part M.R.C.	244 149\$
Police SQ	635 372\$
Taxes générales spéciales 384-2016 & 412-2018	668\$
Taxes chemin de Fitch bay	96 394\$
Taxes surpresseurs station épuration Fitch Bay	1 485\$
Taxes surpresseurs station épuration Georgeville	2 250\$
Aqueduc Fitch Bay prêt	0\$
Programme no 1 remboursement fosses septiques	9 367\$
Programme no 2 remboursement fosses septiques	12 451\$
Programme no 3 remboursement fosses septiques	33 113\$
Service d'aqueduc	31 951\$
Égouts et réseaux Fitch Bay	43 606\$
Égouts et réseaux Georgeville	38 974\$
Matières résiduelles	161 662\$
Vidanges de fosses septiques	138 803\$
Autres revenus de sources locales	26 400\$
Imposition de droits	593 000\$
Transfert	357 532\$
Sécurité Publique	75 200\$
Intérêt et amendes	96 000\$
Autres revenus	0\$
TOTAL DES REVENUS	5 027 040\$

Dépenses	
Administration	1 038 054\$
Sécurité publique	1 023 587\$
Transport routier	1 800 543\$
Hygiène du milieu	845 351\$
Urbanisme	357 633\$
Loisirs	378 597\$
Frais de financement	190 000\$
Remboursement de la dette et du fonds de roulement	59 931\$
TOTAL DES DÉPENSES - AVANT AFFECTATION DU SURPLUS	5 693 696\$
Affectation du surplus libre non-affecté à des fins de conciliation budgétaire	(666 656\$)
TOTAL DES DÉPENSES - APRÈS AFFECTATION DU SURPLUS	5 027 040\$

ADOPTÉE

4. Période de questions de l'assistance

24-12-872

5. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par le conseiller Brian Wharry, il est 19h40.

M. Pierre Martineau
Maire

Mme. Nancy Vanasse
Directrice générale et greffière
trésorière par intérim